



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

**Inspection générale de l'Environnement
et du Développement durable**

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
Sur le projet de Création d'une centrale photovoltaïque au sol
sur plan d'eau à Bram (Aude)**

N°saisine : 2024-013840

N°MRAe : 2024APO141

Montpellier le 3 décembre 2024

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le préfet de l'Aude a sollicité l'avis de la MRAe sur un projet de Création d'une centrale photovoltaïque au sol sur plan d'eau à Bram (Aude) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 30 novembre 2024.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.